

District Haute-Vienne

Siège social :

4 rue de La Rochefoucauld
87000 LIMOGES

Accueil :

Secrétariat :

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Site et E-mail :

Site officiel du District :

district@foot87.ff.fr

Adresse postale :

BP 1036
87050 LIMOGES Cedex

Horaires d'ouverture

des Bureaux :

Du lundi au Vendredi :
8H45 à 12H00 - 13H30 à 18H00
(17 h 00 le vendredi)

Agenda

Mardi 27 mars 2012 à 18 H 00

Tirage Challenge Henri Guérin

Mardi 03 avril 2012 à 18 H 45 :

CDA

Samedi 07 avril 2012 à 9 H 00 :

Commission Féminines

Lundi 16 avril 2012 à 18 H 00 :

Comité de direction

25 avril 2012 :

Date limite dépôt des vœux pour
l'Assemblée Générale électorale

Sommaire :

Annonces

Assemblée Générale électorale : p 2 à 4

PVS : p 5 à 21

But Eclair – Bureau - Seniors – Jeunes –
Coupes – Statuts et Règlements -
Discipline – Foot Animation – Arbitrage -
Ethique

Partenaires : p 22

Rédactionnel :p 23 à 28

Point sur le Championnat –
Engagements Coupe de France –
Challenge sport sans violence - Coup
de cœur de l'Ethique Régional – Graine
de Supporters en images

« GRAINE DE SUPPORTERS » UNE ACTION CITOYENNE INNOVANTE

Le Ministère Jeunesse et Sports et de la Cohésion sociale (pôle Mixité Citoyenneté) en collaboration avec l'Education Nationale, la Fédération Française du Football, France Football-Agence presse Sports et l'Union nationale de Footballeurs Professionnels met en place une action de sensibilisation face à toutes formes de discriminations...

Pour la Région Limousin, cette action relayée par la DRJSCS, le Rectorat et la Ligue de Football du Centre-Ouest a permis de mettre en place un calendrier avec deux interventions en Creuse, trois en Corrèze et sept en Haute-Vienne. Cette action innovante, de part son originalité, est mise en scène par la compagnie Le Trimaran qui sous forme de théâtre forum permet d'aborder les différentes formes de discriminations sous un aspect ludique et participatif afin de pouvoir lancer un débat sur ce sujet qui malheureusement n'épargne pas nos différentes structures éducatives ou sportives...

Plusieurs classes "football" de différents établissements scolaires Limousin ont été concernées par l'action, marquant la parfaite collaboration entre le rectorat représenté par M.JANICOT (IPR d'éducation physique) et la ligue du Centre-Ouest.

Le district de la Haute-Vienne a voulu être présent dans cette action le mercredi 14 mars 2012.

Ce sont plus de cinquante enfants venus de cinq clubs (JA ISLE - JS LAFARGE - CS BEAUBREUIL - St LOUIS VAL DE L'AURENCE et l'IME La RIBE pour le foot adapté) qui ont pu assister à une séance très animée et riche d'enseignements...

Après des scénettes interprétées par les comédiens de la compagnie Le Trimaran; c'est les jeunes qui se sont mis en scène dans des situations qui souvent nous ont fait penser à des situations plus vraies que nature, même si parfois la caricature était un peu accentuée.

SEXISME, RACISME, HOMOPHOBIE etc...tout était mis en scène et au travers des rires, chacun pouvait réfléchir sur ces discriminations qui malheureusement sont encore trop souvent réalité...

Espérons que nos "graines de supporters" sauront à l'avenir communiquer sur les discriminations afin que sur et autour des stades nous n'entendions plus de propos déplacés...

Images en pages intérieures...

Gilles EDME

MINUTE DE SILENCE

En hommage aux récentes victimes civiles et militaires de Montauban et Toulouse, le Ministère des Sports invite le mouvement sportif à prendre toutes les dispositions nécessaires afin qu'une minute de silence soit observée lors des manifestations sportives du jeudi 22 au dimanche 25 mars 2012.



DEPOT DE LISTE : 30 avril 2012.
(cachet de la poste faisant foi)
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
SCRUTIN DE LISTE voté en assemblée générale
du 13 mai 2011 :

VENDREDI 1^{ER} JUIN 2012

A 19 H 00

A LIMOGES

Extrait des Statuts du District de la Haute-Vienne :

Article 13 :

DECLARATION DE CANDIDATURE :

Une seule déclaration est obligatoire pour chaque liste qui comporte autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir dont, au minimum, les représentants prévus à l'article 19 et un candidat désigné comme étant la tête de liste.

La déclaration de candidature comporte la signature, le nom et prénoms de chaque candidat, et précise ceux qui figurent au titre d'une catégorie obligatoire susvisée.

Nul ne peut être sur plus d'une liste.

Est rejetée, la liste :

- Ne comportant pas autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir,
- Portant le nom d'une ou plusieurs personnes figurant sur une autre liste.
- Où ne figureraient pas, au minimum, des représentants pour chaque catégorie obligatoire.

La déclaration de candidature doit être adressée au secrétariat du district – par envoi recommandé – au plus tard 30 jours avant la date de l'assemblée générale.

Aucun retrait volontaire ou remplacement de candidat, ni aucun changement dans l'ordre de présentation de la liste n'est accepté après la réception de la déclaration de candidature.

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus, et celles d'éligibilité, tant générales que particulières, fixées aux articles 20 et 21 ci-après sont remplies.

Le refus de candidature doit être motivé.



- LE COMITE DE DIRECTION

Article 19 - Composition :

1) Les pouvoirs de direction au sein du district sont exercés par un comité **de Direction**, dont les membres sont élus par l'Assemblée Générale suivant les dispositions prévues à l'article 13.

Le comité de direction est composé de 27 membres.

Son mandat est de quatre ans et expire au plus tard le 31 mars qui suit les Jeux Olympiques d'été.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le conseiller technique départemental et le Président de la commission départementale d'arbitrage, s'il n'est pas membre du comité, assistent aux délibérations du comité de direction avec voix consultative.

Un membre du personnel administratif appointé assiste également au comité de direction avec voix consultative.

2) Le comité de direction doit obligatoirement comprendre parmi ses membres :

- un arbitre,
- un éducateur,
- une licenciée,
- Un médecin licencié.

Article 20 - Conditions générales d'éligibilité :

Est éligible au Comité de Direction tout licencié à titre individuel du District ou tout membre d'une association affiliée ayant son siège sur le territoire du District et en règle avec la Fédération, la Ligue et le District ayant atteint 18 ans, à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du district ou sur celui d'un district **limitrophe**. Le candidat doit être licencié depuis plus de six mois.

Ne peuvent être éligibles :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.

- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.

- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave à l'esprit sportif.

- Le licencié suspendu de toute fonction officielle.



Les conditions générales d'éligibilité doivent être remplies à la date de déclaration de candidature.

Article 21 - Conditions particulières d'éligibilité :

1) l'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins cinq ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales dans le tiers au moins des ligues métropolitaines de la Fédération. En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du district depuis deux ans au moins. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

2) L'éducateur doit être membre d'une association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération. En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique du district depuis deux ans au moins. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

L'éducateur, au sein du comité de direction du district, doit être titulaire du Brevet d'Etat du 1^{er} degré, du D.E.F., du Certificat de formateurs ou du D.E.P.F.

3) Les conditions particulières d'éligibilité doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 1^{er} juin 2012 VŒUX :

Les clubs désirant déposer un voeu pour la prochaine assemblée générale ont jusqu'au :

MERCREDI 25 AVRIL 2012 (dernier délai)





BUT ECLAIR CHALLENGE Bernard DEMARS :

MATCH PANAZOL (2) / VERNEUIL SUR VIENNE 3ème DIVISION POULE D DU 18 MARS 2012

Arbitre : M. BENMENI Karim

But marqué après 58 secondes de jeu.

Buteur : M. MERIGAUD Ludovic

Vainqueur : VERNEUIL SUR VIENNE

BUREAU

REUNION DU 13 MARS 2012

PRESENTS : M. Bernard LADRAT (Président) MM. BOUDET - CACOUT - CHIROL – GIRAUD - PAILLER – ZABALETA

EXCUSES : Mme LAYLA VOIX – MM. Clarisse ROUGIER (en mission) – BARRAT

Bernard LADRAT ouvre la séance.

Il informe qu'il sera absent du 04/06/12 au 07/07/12, et que les entretiens concernant les membres du présent Comité sont terminés.

Plan d'action en préparation pour la prochaine mandature.

Coupe de France 2012 : Finale le 28 avril 2012.

Jean-Michel CACOUT sera l'accompagnateur du District pour l'encadrement des bénévoles invités par le District (Médaillés 2011 + But Eclair + Arbitres + Techniciens).

Marcel PAILLER fera partie des bénévoles devant assister à la journée nationale des bénévoles organisée par la F.F.F.

9 juin 2012 :

Finale de la Coupe du Centre-Ouest - Journée régionale des bénévoles à USSEL.

Journée départementale des débutants

CONDOLEANCES :

Décès de M. Jean CHAULIAC, ancien arbitre et membre de la Commission Technique.

Condoléances à sa famille.

REMERCIEMENTS RECUS :

Jacques BOUDET suite au décès de sa mère.

Michel FRUGIER suite au décès de son père.

COMMUNICATION DU SECRETAIRE GENERAL :

Candidature de Monsieur Jacques RUCHAUD pour être coopté à la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

Accord du Comité.

**RADIATION :**

Clubs : CAS EGDF – ASC TURQUE LIMOGES

FORFAIT GENERAL :

FCEB ORADOUR ST GENEST (2) 5^{ème} Division poule B

AFFILIATION :

ST MARTIN DE JUSSAC

DEMISSION :

Monsieur Paco PUYHARDY, démission de la présidence de l'AS PANAZOL.
Remerciements pour services rendus au Football.

Graine de supporters : rassemblement au District le 14/03/12.

Référents arbitres : réunion au District le 19/03/12.

Réunion clubs : CHATEAUPONSAC le 20 mars 2012.

Assemblée Générale de l'UNAF le 30/03/12 à 19 H 30.

Terrain synthétique de ST LAZARE à disposition pour le District du 30 juillet 2012 au 03 août 2012.

USEP : mise à disposition de la salle du Comité pour réunion des conseillers pédagogique EPS et délégués USEP le 20/03/12.

COMMISSIONS :**FOR PRO COM (Christian CHIROL) :**

Respect Tous Terrains : les réunions débutent ce soir à NANTIAT.

Voir les problèmes informatiques pour les différentes réunions à venir.

POLE COMPETITIONS (Marc GIRAUD) :

Quelques matches de championnat en retard.

Coupe et Challenges : Tirage le 22/03/12 au District.

Finale Futsal : jeudi 15 mars 2012.

Sport adapté : demande utilisation du terrain de COUZEIX.

POLE REGLEMENTS APPLICATIONS (Jean-Michel CACOUT) :

La Ligue du Centre-Ouest a fixé le droit de mutation hors période à 45 € à rajouter au prix normal de 55 €.

Mutation hors période :

Seniors : 15/08/12 : 100 €

U19 : 15/09/12 : 100 €

U17 à U14 : 01/10/12 Droit 30 €.

Licences dirigeants manquantes :

Il y avait 32 clubs sans licences. Il en reste 4 en suspens. (Dirigeant Président)

Secrétaires : 8 en suspens

Trésoriers : 11 en suspens sur 56.

POLE ARBITRAGE (Marcel PAILLER) :

Nombre d'arbitres saison 2011 / 2012 en baisse.

Avec la reprise des rencontres après les intempéries, quelques problèmes disciplinaires.

Mise en place des matches sensibles.

Regrets que sur une rencontre de 5^{ème} division désignée sensible l'arbitre n'ait pas été désigné.

TERRAINS :

Vestiaires : 2 clubs à voir.

TRESORERIE (Jacques BOUDET) :

Les différents tarifs du District de la Haute-Vienne n'ont pas subi d'augmentation depuis 3 saisons.

Le Trésorier propose au Bureau de procéder à une légère augmentation de 2 € pour tous les tarifs.

Accord du Bureau.

Bernard LADRAT informe le Bureau que deux personnes du District vont faire partie de l' AE2F :

Jacques BOUDET, au titre du District de la Haute-Vienne et Clarisse ROUGIER au titre de la Ligue du Centre-Ouest.



Information concernant les médailles District et Ligue pour la saison 2012.

Informations sur le Bureau du Comité de Direction de la Ligue qui a eu lieu le 10 mars 2012.
Discussion sur les points de l'ordre du jour.

Fin de la réunion à 20 H 30.

Le Président,
Bernard LADRAT
Le secrétaire Général,
André ZABALETA

POLE COMPETITIONS

COMMISSION SENIORS :

REUNION DU 21 MARS 2012
PV N. 33

PRESENTS : MM. SAZERAT - FRUGIER - GIRAUD - CUENOT -
EXCUSE : M. PRADEAU (CDA)

2ème DIVISION :

MATCH N. 50099.2 CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER (2) ASPTT LIMOGES (2) 2^{ème} DIVISION POULE A DU 25/3/2012

Vu l'accord écrit des deux clubs,
Match à jouer le **24/3/2012 à 18 H 00 à NEUVIC ENTIER.**

MATCH N. 50169.2 ST JUNIEN / BERNEUIL 2^{ème} DIVISION POULE B DU 31/3/2012

Vu l'accord écrit des deux clubs,
Match à jouer le **1^{er} AVRIL 2012 à 15 H ST JUNIEN (terrain du chalet synthétique).**

MATCH N. 50179.2 COMPREIGNAC / LIMOGES LANDOUGE FOOT (2) 2^{ème} DIVISION POULE B DU 14/4/2012

Vu l'accord écrit des deux clubs,
Match à jouer le **14/4/2012 à 18 H 00 à COMPREIGNAC.**

3ème DIVISION :

MATCH N. 50416.2 ST BRICE (2) / PANAZOL (2) 3^{ème} DIVISION POULE D DU 11/3/2012

Feuille de match hors délai,
Amende de 15 euros au club de ST BRICE.

MATCH N. 50231.2 BESSINES/MORTEROLLES (2) / COMPREIGNAC (2) 3^{ème} DIVISION POULE A DU 24/3/2012

Vu l'accord écrit des deux clubs,
Match à jouer le **24 mars 2012 à 17 H 45 à BESSINES (stade WELSCH)**



4^{ème} DIVISION :

MATCH N. 50686.2 ELAN SPORTIF (2) / VAYRES (2) 4^{ème} DIVISION POULE D DU 18/3/2012

Feuille de match non informatisée,

Amende de 13 euros au club de LIMOGES ELAN SPORTIF.

MATCH N. 50497.2 ROUSSAC / ST GEORGES LES LANDES 4^{ème} DIVISION POULE A DU 25/3/2012

Vu le mail de ROUSSAC,

La commission,

- Constate le forfait de ROUSSAC
- Enregistre le résultat suivant :

ST GEORGES LES LANDES : 3 (4 points) ROUSSAC : 0 (0 point)

Amende de 41 euros au club de ROUSSAC pour son 1^{er} forfait.

MATCH N. 50745.2 BUSSIERE BOFFY / LE DORAT 4^{ème} DIVISION POULE E DU 11/3/2012

Arbitre : M. LARCHER Nicolas.

Vu la décision de la commission de discipline en date du 15/3/2012,

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 19/3/2012 donnant match à rejouer

La commission gestion des championnats seniors,

- Se conforme à cette décision,
- Donne match à REJOUER à une date ultérieure.

5^{ème} DIVISION :

MATCH N. 51151.2 ST GENGE (2) / USECOUZEIX/CHAPTELAT (4) 5^{ème} DIVISION POULE F DU 18/3/2012

Feuille de match incomplète,

Amende de 13 euros au club de ST GENGE.

MAIL DU CLUB DU DORAT :

Vu le mail du club de LE DORAT informant la commission gestion des championnats seniors du FORFAIT GENERAL de leur équipe de 5^{ème} DIVISION POULE A.

La commission,

- Enregistre le FORFAIT GENERAL en 5^{ème} DIVISION POULE A.

Amende de 103 euros au club du DORAT pour son FORFAIT GENERAL.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

MATCH N. 51085.2 ST BRICE (3) / LUSITANOS (2) 5^{ème} DIVISION POULE E DU 18/3/2012

Arbitre : M. DERDOUCHE Mohamed

Le club de LIMOGES LUSITANOS sera débité de la somme de 27,75 euros (frais d'arbitrage) pour en créditer le compte de l'arbitre.



RAPPEL
MISE A JOUR DU CHAMPIONNAT :

JOURNEE N. 13 des 11/12 Février 2012 :

Remise les 21 et 22 avril 2012

JOURNEE N. 14 des 18/19 Février 2012 :

Remise les 28 et 29 avril 2012

MATCHES A JOUER LE
8 avril 2012 à 15 H 00
(13 h 15 si l'équipe 1 reçoit en coupe) :

4^{ème} DIVISION :

POULE C :

- N. 50600.2 NEXON (2) / BOISSEUIL (2) du 29/1/2012 : 15 H ou 13 H 15

POULE D :

- N. 50666.2 CHAMPAGNAC LA RIVIERE (2) / ST VICTURNIEN (2) du 29/1/2012 : 15 H 00

5^{ème} DIVISION :

POULE D :

- N. 50991.2 LA ROCHE L'ABEILLE (2) / LA PORCHERIE DU 29/1/2012 : 15 H ou 13 H 15

(possibilité de jouer le samedi à 17 H ou le Lundi 15 H avec l'accord des deux clubs).

SAISIE RESULTATS INTERNET :

SEMAINE DU 12 AU 18 MARS 2012
AMENDE DE 4 euros par rencontre non saisie

NORD EST CREUSE – US LA BASTIDE

Nombre de rencontres à saisir : 172

Nombre de rencontres saisies : 170

Pourcentage : 98,83 %

L'animateur,
Daniel SAZERAT



COMMISSION DES JEUNES :

REUNION DU 21 MARS 2012
PV N. 29

PRESENTS : MM. PRINSAUD - ROUDIER - BALLOUFAUD

EXCUSE : M. SAUVAGNAC (C.D.A.)

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS :

Suite aux intempéries et aux dates disponibles, toutes demandes de report de match avec accord des deux clubs **ne sera pas accepté sauf pour le mercredi suivant la date officielle de la rencontre.**
Tout match n'ayant pas eu lieu à la date prévue **sera reporté systématiquement au mercredi suivant.**

CHAMPIONNAT U19 :

MATCH N. 52410.1 ST JUNIEN / FUN 87 U19 DU 17/3/2012

Vu la feuille de match,

La commission,

- Constate le forfait de l'équipe de FUN87
- Enregistre le résultat suivant :

ST JUNIEN : 3 (4 points) FUN 87 : 0 (0 point)

Le club de FUN87 sera débité de la somme de 17 euros pour son 1^{er} forfait.

CHAMPIONNAT U17 :

MATCH N. 52632.2 ES BEAUBREUIL / RILHAC RANCON U17 EXCELLENCE POULE B DU 14/4/2012

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 14 avril 2012 à 13 H 30 – stade de BEAUBREUIL.

MATCH N. 52638.2 AIXE SUR VIENNE (2) / ENT. FEYTIAT/LE PALAIS (2) U17 EXCELLENCE POULE B DU 17/3/2012

Suite au mail de FEYTIAT,

La commission,

- Constate le forfait de l'équipe de l'entente FEYTIAT/LE PALAIS
- Enregistre le résultat suivant :

AIXE SUR VIENNE (2) : 3 (4 points) ENTENTE FEYTIAT/LE PALAIS (2) : 0 (0 point)

Le club de FEYTIAT sera débité de la somme de 17 euros pour son 1^{er} forfait.

MATCH N. 52629.2 NORD EST CREUSE / ES GUERETOISE U17 EXCELLENCE POULE A DU 31/3/2012

Suite au mail de l'ES GUERETOISE,

Match à jouer le 31 mars 2012 à 14 H sur le terrain de BOUSSAC.

**MATCH N. 52626.2 RILHAC RANCON (2) / COMPREIGNAC (2) U17 EXCELLENCE POULE A DU 24/3/2012**

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 7 avril 2012 à 15 H 30 – stade de Cassepierre à RILHAC RANCON.

MATCH N. 52683.2 CREUSE POLE SUD / GJ PAYS NEXON U17 HONNEUR POULE A DU 17/3/2012

Arbitre : M. BERSOUX Olivier

Le club GJ PAYS NEXON sera débité de 17 euros (frais d'arbitrage) pour en créditer l'arbitre de la rencontre.

CHAMPIONNAT U15 :**MATCH N. 52763.1 ARNAC/ST HILAIRE / FEYTIAT U15 HONNEUR POULE A DU 10/3/2012**

Feuille de match hors délai,

Amende de 15 euros au club d'ARNAC/ST HILAIRE.

MATCH N. 52779.2 ST JUNIEN / ST AUVENT U15 HONNEUR POULE B DU 31/3/2012

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 31 mars 2012 à 18 H 00 – à ST JUNIEN (terrain synthétique).

**TIRAGE COUPES U17 et U15
ET CONSOLANTES U17 – U15 :**

La Commission,

- Enregistre les résultats du tour de régularisation Coupes U17-U15
- Procède au tirage des tours suivants.

CLUBS PRESENTS :

PANAZOL – BEAUNE LES MINES – ST JUNIEN – AIXE SUR VIENNE – VAL DE VIENNE – ASPTT LIMOGES – ST LOUIS/VAL – LIMOGES FOOTBALL CLUB – RILHAC RANCON – ES BEAUBREUIL – LA BASTIDE – FOOT SUD 87.

U19 : Tirage des ½ finales

U17 et U15 : Tirage des ¼ et ½ finales

Consolantes U17 et U15 : Tirage du 2^{ème} tour

LICENCES MANQUANTES :

JOURNEE DES 10/11 mars 2012

Amende de 6 euros par licence

ENT. FEYTIAT/LE PALAIS : 1 licence



RAPPEL MISE A JOUR DU CHAMPIONNAT ET COUPES:

U19 HONNEUR :

- Journée N. 3 du 18 février 2012 : reportée au 21 avril 2012

U19 EXCELLENCE :

- JOURNEE N. 4 du 11 Février 2012 : reportée au 21 avril 2012
- JOURNEE N. 5 du 18 Février 2012 : reportée au 28 avril 2012

U17 HONNEUR – EXCELLENCE :

- JOURNEE N. 4 du 11 février 2012 : reportée au 21 avril 2012
- JOURNEE N. 5 du 18 février 2012 : reportée au 5 mai 2012

U15 HONNEUR – EXCELLENCE :

- JOURNEE N. 4 du 11 février 2012 : reportée au 21 avril 2012
- JOURNEE N. 5 du 18 février 2012 : reportée au 5 mai 2012

COUPE HAUTE-VIENNE U19 :

- ½ FINALES : le 7 avril 2012

COUPES HAUTE-VIENNE U17 – U15 COUPES CONSOLANTE U17 ET U15:

COUPES HAUTE-VIENNE U17 – U15 :

- ¼ FINALE du 21 avril 2012 : avancé au 7 avril 2012
- ½ FINALES du 5 mai 2012 : avancé au 1er mai 2012.

COUPES CONSOLANTE U17 ET U15 :

- 2^{ème} tour du 21 avril 2012 : avancé au 7 avril 2012
- ¼ FINALE : le 1^{er} mai 2012
- ½ FINALES : le 19 mai 2012.

APPEL A CANDIDATURE :

Les clubs intéressés par l'organisation des FINALES U19 – U17 – U15 sont priés de faire acte de candidature auprès du district tout en sachant qu'il faut deux terrains en herbe (homologués) sur le même site et posséder 8 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres.

RAPPEL :

Les équipes participant au championnat inter-région (Centre / Centre-Ouest) ne peuvent s'engager en Coupe de la Haute-Vienne.

La coupe consolante est réservée uniquement aux équipes de district.



L'animateur,
Jean-luc PRINSAUD
Le secrétaire,
Jacky ROUDIER

COMMISSION GESTION DES COUPES ET CHALLENGES

REUNION DU 22 MARS 2012
PV N°12

PRESENTS : MM. DESBORDES – GIRAUD - ROUDIER – THOMAS – GASCHET - VILLEGER

EXCUSE : M. MICHAUD

TIRAGES :

Le tirage au sort des huitièmes de finale de la Coupe de la Haute-Vienne, des Challenges du District, des Réserves et Georges VAR a eu lieu le jeudi 22 mars 2012 au siège du District en présence de Bernard LADRAT, de plusieurs membres du Comité de Direction et des représentants des clubs qualifiés. La Commission remercie vivement toutes les personnes présentes.

Ces matches des Coupe et challenges sont fixés au :

DIMANCHE 08 AVRIL 2012
A 15 H 00
(ou samedi 07 avril 2012 à 20 H 00)

Tout autre horaire de match, ainsi que la possibilité de jouer le 09 avril 2012 devront fait l'objet d'un accord écrit des 2 clubs.

COUPE DE LA HAUTE-VIENNE :

La Commission enregistre les résultats des matches des 1/16èmes de finale joués les 03, 04 et 07 mars 2012.

CHALLENGE DES RESERVES :

MATCH N. 52845.1 FEYTIAT (3) / CHAILLAC (2) DU 04 MARS 2012

Feuille de match hors délai (reçue le 14/03/12).
Amende de 15 € au club de FEYTIAT.



CHALLENGE GEORGES VAR :

La Commission enregistre les résultats des matches du tour de régularisation joués le 04 mars 2012.

MATCH N. 52862.1 FEUILLARDIERS / TARDOIRE DU 03/03/12

Vu le courrier du TARDOIRE FC reçu le vendredi 02 mars 2012 à 14 H 34,
La commission,

- Enregistre le forfait de TARDOIRE
- Dit le club des FEUILLARDIERS qualifié pour le tour suivant
- Débite le club de TARDOIRE de la somme de 34 € pour son forfait annoncé avant la rencontre.

LICENCES MANQUANTES :

JOURNEE DU 25 ET 26 FEVRIER 2012

Amende de 6 € par licence manquante

BLOND : 1 licence

DIVERS :

RAPPEL :

Les frais d'arbitrage de la Coupe de la Haute-Vienne (sauf demi-finales et finale), des challenges du District, des réserves et Georges VAR (sauf finales) sont à régler en totalité par le club recevant.

L'Animateur,
Claude THOMAS

POLE REGLEMENTS APPLICATIONS

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS :

REUNION DU 19 MARS 2012
PV N. 15

PRESENTS : MM. CACOUT - COUTY – GIRAUD

EXCUSES : MM. BALLOUFAUD - JANICOT – VILLEGER – ROUGIER Christophe



Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel (Section D du Département Procédures et Pénalités) dans un délai de 10 jours à compter du lendemain de la présente notification en application de l'article 103 § A des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Ouest et 188 – 189 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupe et Challenge (article 103 § B des règlements généraux de la Ligue du Centre-Ouest).

R A P P E L

La commission rappelle que pour tout joueur ayant figuré sur une feuille de match en état de suspension, son club est automatiquement débité de 26 euros de frais de dossier.

MATCH N. 50745.2 BUSSIÈRE BOFFY / LE DORAT 4^{ème} DIVISION POULE E DU 11/3/2012

Arbitre : M. LARCHER Nicolas.

Vu la feuille de match, le rapport de l'arbitre

La commission,

- Constate que la rencontre a été interrompue à la 23^{ème} minute suite à la blessure du joueur Thierry GIGON-DESORMERIE du club du DORAT avec intervention des pompiers
- Que le blessé n'a été évacué qu'après plus de 45 minutes d'interruption de la rencontre,
- Que certains membres de l'équipe du DORAT, consultés par leur capitaine, ne se sentent pas, d'un point de vue émotionnel, prêts à reprendre la partie.
- Que l'arbitre a consulté les deux capitaines sur la conduite à tenir,
- Que compte-tenu des faits et de l'assentiment des deux capitaines, il a alors été décidé d'arrêter la partie,

La commission, compte-tenu des circonstances :

- Donne match à rejouer à une date à fixer par la commission des championnats,
- Elle précise toutefois que pour de tels faits, l'interruption de 45 minutes n'est pas à prendre en compte.
- Transmet le dossier à la commission des championnats seniors pour suite à donner.

L'animateur,

Jean-Michel CACOUT

Le secrétaire de séance,

Marc GIRAUD

COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU 21 MARS 2012

PRESENTS : MM. PAILLER - LAUDY - MAGUER – GIRY - BRIDAY - VIGNAUD - ZABALETA – CUENOT - BASILE

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel



A- Devant le Département Procédures et Pénalités – (sauf pour les sanctions reprises au point B ci-après) Sections Appels du district dans les formes réglementaires dans un délai de 10 jours dans les conditions reprises à l'article 10 de l'annexe 2 aux règlements généraux de la F.F.F. Toutefois, l'envoi par lettre recommandée n'est applicable en L.C.O. que pour les sanctions supérieures à 7 matches (décision du comité LCO du 24/11/07).

B- Devant le Département Procédures et Pénalités – Section Appels de la Ligue dans les formes réglementaires dans un délai de 10 jours dans les conditions reprises à l'article 10 de l'annexe 2 aux règlements généraux de la F.F.F. pour :

- Les sanctions individuelles égales ou supérieures à un an.
- Pour les clubs, suspension de terrain (ou huis clos), retraits de points, rétrogradations et mises hors compétition, exclusion, refus d'engagement ou radiations.

La commission ordonne l'exécution provisoire des sanctions de suspension et d'interdiction prises au cours de la réunion de ce jour.

Compte-tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la section lève l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

COUPE HAUTE-VIENNE

MATCH N. 52834.1 LIMOGES LANDOUGE FOOT / JA ISLE COUPE HAUTE-VIENNE DU 4/3/2012

Arbitre : M. PETIT Olivier

Suite à la commission de discipline des 7/3/2012 et 14/3/2012

En l'absence du rapport demandé à M. DA SILVA Ludovic, éducateur de la JA ISLE,

La Commission :

- Inflige à M. DA SILVA Ludovic, éducateur de la JA ISLE 2 matches de suspension pour attitude très inconvenante envers l'arbitre à dater du 26/3/2012.

Amende de 10 euros au club de la JA ISLE pour non envoi de rapport.

1^{ère} DIVISION :

MATCH N. 50024.2 ALOUETTE / RILHAC RANCON (2) 1^{ère} DIVISION DU 11 MARS 2012

Arbitre : M. OBEYD WAYSSI J.

Suite à la commission de discipline du 14/3/2012

La Commission :

- Réitère sa demande de rapport à M. MAURIN Romain – licence N. 1129317763 – LIMOGES ALOUETTE FCRG – sur son attitude envers le corps arbitral à la fin de la rencontre

Rapport pour le 27 mars 2012.

En tout état de cause, une décision sera prise lors de la réunion du 28 mars 2012.

4^{ème} DIVISION :



MATCH N. 50613.2 FOOT SUD 87 (3) / PORTES FERREES 87 (2) 4^{ème} DIVISION POULE C DU 11/3/2012

Arbitre : M. CALOIN Lionel

Vu la feuille de match, le rapport de l'arbitre
Match arrêté à la 88^{ème} minute.

Audition ce jour de :

- M. CALOIN Lionel, arbitre de la rencontre
- M. ROULET Jean-Michel, arbitre assistant FOOT SUD 87
- M. DUCHER Daniel, Vice-Président FOOT SUD 87

EXCUSES :

- M. EL BARNOUSSI Mohamed, capitaine PORTES FERREES 87
- M. SEREZAC Jean-Marc, capitaine FOOT SUD 87
- M. DEMOULIN Bruno, dirigeant FOOT SUD 87
- M. DEMOULIN Stéphane, dirigeant FOOT SUD 87
- M. DAGDELEM Mustafa, joueur PORTES FERREES 87

ABSENTS NON EXCUSES :

- M. SALHI Abdelkader, arbitre assistant PORTES FERREES 87
- M. EL BARNOUSSI Rachid, dirigeant PORTES FERREES 87

Après audition,

- Attendu l'absence non excusée des dirigeants et joueurs du club des PORTES FERREES 87.

La commission reconvoque le :

MERCREDI 28 MARS 2012

A 18 H 00

Au Siège du District de Football

A Limoges

- M. CALOIN Lionel, arbitre de la rencontre
- M. EL BARNOUSSI Mohamed, capitaine PORTES FERREES 87
- M. SALHI Abdelkader, arbitre assistant PORTES FERREES 87
- M. EL BARNOUSSI Rachid, dirigeant PORTES FERREES 87

Présences indispensables.

En tout état de cause, une décision sera prise lors de la réunion de la commission du 28 mars 2012.

Le joueur EL BARNOUSSI Mohamed – capitaine du club des PORTES FERREES 87 reste suspendu jusqu'à décision après comparution à dater du 12 mars 2012.

D'autre part, le club des PORTES FERREES 87 sera débité de la somme de 9,81 euros pour en créditer l'arbitre de la rencontre (frais de déplacement).

Amende de 20 euros au club des PORTES FERREES pour absences non excusées.

L'animateur,

Marcel PAILLER

Le Secrétaire de séance,

Jean-Noël LAUDY



POLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOT ANIMATION :

REUNION DU 21 MARS 2012

PV N. 22

PRESENTS : MM. DUPUY - Ch ROUGIER – BRASSEUR – JANICOT - LAYLAVOIX

EXCUSES : MM. BRUGEAU - FAURE

ASSISTE : M. DESPLAT

FINALES DES CHALLENGES :

La finale du challenge Guerin aura lieu à St Lazare le samedi 7 avril à partir de 13h30.

Le club du LIMOGES FC sera le club support.

Le tirage du 1^{er} match de cette finale aura lieu au district le : **mardi 27 mars à 18h.**

Des informations sur le déroulement de cette finale seront également abordées.

Les responsables des 8 équipes qualifiées sont invitées à y participer.

Les équipes qualifiées : CONDAT/VIENNE, LE PALAIS/VIENNE, ST JUNIEN, LIMOGES ST LOUIS/VAL, FEYTIAT, LIMOGES FC , ENT SEREILHAC, USECC.

La finale du Challenge Lacorre (U11) aura lieu le samedi 12 mai 2012 à BOISSEUIL.

Les finales des Challenges Cailleton et Boucher (U13) et Challenge Villedieu (U11) auront lieu le samedi 26 mai 2012 à AIXE SUR VIENNE.

U13

MATCH N°52461.2 ENT NIEUL (1) / US LA BASTIDE (1) U13 HONNEUR POULE B DU 17/03/2012

Vu la feuille de match,

La commission :

- Constate le forfait de l'US LA BASTIDE (1)
- Enregistre le résultat suivant :

ENT NIEUL : 3 (4 points) / US LA BASTIDE : 0 (0 point)

- Débite le club de l'US LA BASTIDE de 15 euros pour son 1er forfait.

MATCH N°52491.2 FUN 87 (1) / LIMOGES LAFARGE (1) U13 EXCELLENCE POULE A DU 17/03/2012

La commission demande au club de FUN 87, le nom de l'arbitre de la rencontre afin d'homologuer le résultat.

Le club de FUN 87 sera débité de 13 euros pour feuille de match incomplète.

**MATCH N° 52450.2 USECC (1) / ST LEONARD (1) U13 HONNEUR POULE A DU 31/03/2012**

Suite au mail du club de l'USECC,
match à jouer à 14 h 00 au stade R. Lafarge à COUZEIX le 31/03/2012.

MATCH N° 52463.2 GJ EFPN (1) / LA BASTIDE (1) U13 HONNEUR POULE B DU 24/03/2012

Suite au mail du club de GJ EFPN,
match à jouer à 13 h 45 stade de LA ROCHE L'ABEILLE le 24/03/2012.

MISE A JOUR DU CHAMPIONNAT :

→ Suite au report de la journée n°5 du 18 février,
la commission,

- décide de remettre la totalité de cette journée au **samedi 5 mai 2012**
(dernier samedi des vacances de Pâques) mêmes heures, mêmes lieux.

→ La journée des challenges U13 CAILLETON et BOUCHER du 4 février 2012 **est remise au samedi 7 avril 2012 même heure et même lieux.**

→ La journée n°4 du 11 février 2012 est remise au samedi 21 avril 2012.

U11**Mail du club du Palais :**

Le plateau du samedi 24 mars organisé par le club du PALAIS est annulé.
Les clubs visiteurs ont été avisés par messagerie officielle.

→ La journée des challenges U11 Lacorre et Villedieu du 4 février 2012 **est remise au samedi 24 mars 2012.**

→ Le dernier tour des challenges avant les finales, prévu le 24 mars 2012 se jouera à une date ultérieure.

→ En raison des intempéries, la journée n°4 du 18 février 2012 est annulée.

Les clubs désirant jouer les plateaux de cette journée sont autorisés à jouer un mercredi ou pendant les vacances scolaires en se coordonnant et après avoir avisé la commission.

Le dernier tour des challenges U11 avant les finales aura lieu le samedi 21 avril 2012 (1^{er} samedi des vacances de Pâques).

**U9 :**

La commission demande aux clubs organisateurs des réunions de secteurs de bien vouloir communiquer les dates et horaires des plateaux pour la seconde phase.

Il manque encore les calendriers des secteurs 2 (BEAUNE LES MINES), 4 (SEREILHAC), 5 (EYMOUTIERS) et 8 (PANAZOL).

L'Animateur,**Christophe ROUGIER****POLE ARBITRAGE****COMMISSION D'ARBITRAGE****REUNION RESTREINTE DU 19/03/12****PRESENTS :** MM. DOUCET – GASCHET – DUTHEIL – LAUMONIER

MATCH N°51019.2 BENFICA FRANCO LIMOGES (1) / BOSMI E CHARROUX (2) 5EME DIVISION**POULE D DU 18/3/2012**

Arbitre : M. DUREISSEIX Laurent

- Vu le courrier de l'arbitre qui stipule que la part des frais d'arbitrage n'a pas été réglée par le club de BENFICA FRANCO LIMOGES
- Vu la feuille de frais établie par l'arbitre.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que ces frais (soit 22 Euros) soient débités à ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

Le Président**D. DOUCET****Le Secrétaire****B. LAUMONIER**



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ETHIQUE

REUNION DU 06 MARS 2012

PV N. 3

PRESENTS : MM. DAURAT – CHIROL - MASSY - MAGUER - EDME

EXCUSES : MM. GAUTHIER - GIRY

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 10/01/2012
RAS : compte- rendu approuvé.
- 2) La commission enregistre la démission d'Alain MARUITTE pour raisons professionnelles et le remercie pour son action.
- 3) Prise en compte de la liste des « rencontres sensibles » communiquée par l'observatoire des incivilités pour la période du 11/03 au 15/04/2012.
- 4) Audition de M. Mamadou Kally BAH : la commission reçoit M.BAH à la demande de la commission de discipline. Il nous indique que lors de la rencontre ALOUETTE / AUREIL (4^{ème} division, du 30/10/2011), un spectateur a violemment contesté son arbitrage et a eu une attitude agressive à son égard, ainsi que lors du retour au vestiaire. Il reconnaît avoir tenu des propos peu appropriés à cette personne. La commission l'invite à ne pas répondre aux spectateurs et à rédiger un rapport en cas d'incidents.
- 5) Dossier « Respect tous terrains » : les actions prévues ont été reportées en raison des conditions atmosphériques. La première se déroulera à NANTIAT le 13 Mars 2012.
- 6) Action « graine de supporters » : présentation par Gilles EDME.

La prochaine réunion aura lieu le 24 Avril 2012 à 18h

Le Secrétaire

J.M.MASSY



PARTENAIRES DU DISTRICT



CENTRE OUEST

Le bon sens a de l'avenir



<p>SPC SPORT • PUB ET COMMUNICATION</p> <p>Publicité par l'objet Equipements sportifs Coupes médailles trophées Textile publicitaire</p> <p>www.sportpubcommunication.com www.spc-ppo.com</p>	<p><i>Une seule adresse !</i></p> <p>41, Avenue de Limoges 87270 COUZEIX Tél : 05 55 36 62 50</p> <p>spclimoges@wanadoo.fr</p>	<p><i>Libéro</i> 5</p> <p>Prêt à porter sportswear homme, femme, enfant, accessoires et idées cadeaux</p> <p>www.libero.fr.tc</p> 
--	--	---



PLUS PROCHES, PLUS HUMAINS, PLUS UTILES





LE POINT SUR LE CHAMPIONNAT

1^{ère} DIVISION STATU QUO EN TETE

Pas de changement dans le haut du tableau. NIEUL (B) est toujours leader après sa victoire face à FLAVIGNAC par 3 à 1, et compte 1 point d'avance sur son dauphin ST BRICE. Cette dernière formation a scoré face à l'ALOUETTE, la lanterne rouge, en s'imposant par 7 à 3. La ST LOUIS/VAL s'est défait de CHAILLAC, difficilement, s'imposant par 2 à 1, VERNEUIL/VIENNE, aux résultats très irréguliers, s'est incliné sur son terrain face à SOLIGNAC par 3 à 1. ORADOUR/GLANE et AMBAZAC se sont séparés sur le score de parité de 2 à 2, tout comme RILHAC RANCON (B) face à l'AFP 1 à 1.

2^{ème} DIVISION POULE A EYMOUTIERS SE RAPPROCHE

En allant battre NEXON par 1 à 0, EYMOUTIERS est second de la poule à un point du leader. Ce dernier a dû partager les points face à l' USECC (B) 1 à 1. ST SULPICE LES FEUILLES et BEAUNE ont fait également match nul 1 à 1, tout comme RILHAC RANCON (C) et CHATEAUNEUF/NEUVIC 0 à 0. LA ROCHE L'ABEILLE s'est incliné à domicile face à BEAUBREUIL par 2 à 1, l'ASPTT LIMOGES (B), dans le cadre de la lutte pour le maintien, a fait une bonne opération en s'imposant par 3 à 1 face à LAFARGE (B).

POULE B LE LIMOGES FC (C) ENCORE

En allant battre CHAMPAGNAC LA RIVIERE par 4 à 2, le LIMOGES FC montre s'il y avait besoin, qu'il est un solide leader. BERNEUIL est venu à bout de NANTIAT en triomphant par 1 à 0, le ROUSSILLON a triomphé face à son voisin LANDOUGE (B) par 3 à 2. ST JUNIEN a cartonné face à ST VICTURNIEN en triomphant par 7 à 0, VEYRAC et COMPREIGNAC ont fait match nul 3 à 3 et le FCCO a battu LE VIGENAL (B) par 3 à 1.

3^{ème} DIVISION POULE A BESSINES (B) CREUSE L'ECART

En triomphant à LA BASTIDE (B) par 4 à 0, BESSINES a creusé l'écart avec son suivant LE DORAT battu à ARNAC/ ST HILAIRE 2 à 1. LUSSAC LES EGLISES a éprouvé beaucoup de difficultés pour battre COMPREIGNAC (B) par 2 à 1. LA JONCHERE s'est imposé face à BEAUBREUIL (B) par 3 à 1, FOLLES s'est incliné à domicile face à BERNEUIL (B) par 4 à 3. Enfin, la FRATERNELLE a été battu par BUSSIÈRE POITEVINE par 1 à 0.

POULE B ST LEONARD (B) AUGMENTE SON AVANCE

Profitant de la défaite de LA GENEYTOUSE par 3 à 0 à l'OCCITANE, ST LEONARD (B) a porté son avance à 8 points après sa victoire à BOISSEUIL par 4 à 0. Belle victoire aussi de MOISSANNES sur le terrain d'AUREIL par 4 à 2, BUJALEUF a obtenu sa 1^{ère} victoire face à LAFARGE (C) par 4 à 3. LA CROISILLE/LINARDS a obtenu une précieuse victoire face à FEYTIAT (C) par 2 à 0 et LES PORTES FERREES ont cartonné ST JUST LE MARTEL par 4 à 0.

POULE C AIXE/VIENNE (C) UN SOLIDE LEADER

En s'imposant face à son dauphin ST AUVENT par 3 à 1, AIXE (C) a montré que ce n'était pas un leader d'un jour. FOOT SUD (B), qui est maintenant second, n'a pu faire mieux de match nul 1 à 1 contre SEREILHAC, BOSMIE a dû baisser pavillon en s'inclinant face au FCCO (B) par 3 à 1. Autre victoire à l'extérieur, celle de la JS LIMOGES sur le terrain de CONDAT (B) par 6 à 3, la ST LOUIS VAL a fait une bonne opération en s'imposant face à ROCHECHOUART par 2 à 1. Enfin, ISLE (C) a scoré face à ST HILAIRE LES PLACES en s'imposant par 9 à 3.



POULE D

STATU QUO EN TETE : LE PALAIS (B) ET VERNEUIL/VIENNE (B)

Pas de changement en tête où les deux leaders se sont imposés sans difficultés, à savoir VERNEUIL (B) sur le terrain de PANAZOL (B) par 9 à 1 et LE PALAIS (B) sur son terrain face au FCCL (B) par 3 à 0. LIMOGES ROUSSILLON (B) a concédé la victoire à son visiteur ORADOUR/GLANE (B) par 2 à 0, BELLAC (B) a fait match nul face à NIEUL (C) 3 à 3, tout comme ST GENCE face à LUSITANOS 2 à 2. ST BRICE (B) a battu l'USECC (C) par 2 à 0.

4^{ème} DIVISION

POULE A

ST SULPICE LES FEUILLES BATTU

Le leader paraissait solide. Et la grosse surprise a été pour ST GEORGES LES LANDES qui a triomphé de ST SULPICE par 3 à 2. L'AFP (B) en a profité pour se rapprocher en allant battre LES GRANDS CHEZEAUX, le 3^{ème} par 2 à 1. RAZES s'est imposé facilement face à BEAUNE (B) par 3 à 0, ARNAC/ST HILAIRE (B) en a fait de même sur le même score à ROUSSAC. ST SORNIN LEULAC s'est incliné sur son terrain face à RILHAC RANCON (D) par 2 à 0. Enfin, FROMENTAL a vaincu BESSINES (C) par 2 à 0.

POULE B

ST LEONARD (C) BIEN SUR

Belle victoire du leader sur le terrain de l'ALOUETTE (B) par 3 à 1. Le CAPO en a fait de même à ST LAURENT LES EGLISES par 3 à 1, LE PALAIS (C) a triomphé d'AUREIL (B) par 4 à 2. Dans le choc entre ST JULIEN LE PETIT et SAUVIAT, la rencontre s'est terminée sur le score nul de 1 à 1, CHAMPNETERY a obtenu une précieuse victoire face à EYMOUTIERS (B) par 3 à 1. Enfin, ST JUST LE MARTEL (B) n'a pu contenir CHATEAUNEUF/NEUVIC (C) qui a triomphé 2 à 1.

POULE C

LADIGNAC (C) SANS DISCUSSION

Le leader LADIGNAC (B) n'a laissé aucune miette à ses visiteurs, en s'imposant par 8 à 0 face à FLAVIGNAC (B). ST YRIEIX a été vaincre LA MEYZE par 5 à 2, tout comme LES PORTES FERREES (B) face à EYJEAUX sur le même score. FOOT SUD (C) a été battu son voisin NEXON (B) par 2 à 0, BOISSEUIL (B) en a fait de même face à COUSSAC BONNEVAL sur le même score. Enfin, SOLIGNAC (B) a écrasé ST MAURICE LES BROUSSES par 5 à 0.

POULE D

L'ELAN SPORTIF LEADER CONFIRME

En s'imposant face à VAYRES l'un de ses dauphins par 5 à 1, l'ELAN SPORTIF poursuit son parcours en tête. VERNEUIL/VIENNE (C) le second, en a fait de même face à ST JUNIEN (B) par 4 à 1, SAILLAT et ST AUVENT (B) n'ont pu se départager 2 à 2, tout comme CHAMPAGNAC LA RIVIERE (B) et CHAILLAC (B) sur le score nul de 1 à 1. ST VICTURNIEN (B) s'est incliné face aux FEUILLARDIERS par 4 à 2 et ST PRIEST SOUS AIXE a triomphé de VEYRAC (B) par 3 à 2.

POULE E

PEYRAT DIFFICILEMENT

Le leader PEYRAT DE BELLAC a dû s'employer pour battre l'ASPTT LIMOGES (C) par 3 à 2. LE DORAT (B) a fait une belle opération en battant ST JOUVENT par 3 à 1, MONTROL SENARD a largement battu CIEUX/VAULRY par 7 à 2, NANTIAT (B) a vaincu BERNEUIL (C) par 1 à 0. Enfin, BELLAC (C) et BUSSIERE BOFFY n'ont pu se départager 2 à 2, tout comme PEYRILHAC et NOUIC sur le même score.

L'Animateur,
Clarisse ROUGIER



ENGAGEMENTS COUPE DE France SAISON 2012 / 2013

L'inscription en Coupe de France (saison 2012/2013) pour les clubs engagés ou non dans cette compétition en 2011/2012, est dès à présent disponible uniquement sur "Footclubs" (pas d'engagement sur papier)...

Elle doit être effectuée au plus tard le 15 Juin 2012 (le droit d'engagement d'un montant de 52 Euros sera porté au débit du compte du club).

Afin de permettre au plus grand nombre de clubs de participer à la Coupe de France, la Ligue du Centre-Ouest autorise l'engagement sans contrainte particulière en matière de terrain, en particulier pour les clubs dont le terrain ne fait actuellement l'objet d'aucun classement et qui, par la suite, sera classé sur un niveau prévu par le Règlement Fédéral des Terrains et Installations Sportives.

Les conditions de participation, en fonction du niveau de classement des terrains, seront celles qui seront adoptées lors de l'Assemblée Générale de la L.C.O. le Juillet 2012 à La Couronne.





www.sportsansviolencelimousin.fr

**sport sans violence
tous d'accord!**



Challenge « Sport sans violence » Edition 2012

Les dossiers de candidature pour la 2^{ème} édition du Challenge « Sport sans violence 2012 » sont en ligne sur le site : <http://www.sportsansviolence.croslimousin.fr/>

Trois prix d'une valeur de 500 € seront offerts aux lauréats.

OBJECTIF DU CHALLENGE "SPORT SANS VIOLENCE"

Promouvoir, valoriser, inciter et communiquer sur les actions de lutte contre les incivilités, les discriminations et la violence dans le sport menées par les associations du Limousin. Toutes les disciplines peuvent participer au challenge.



LES PRIX DU CHALLENGE

Le challenge "Sport sans violence" récompense les meilleures initiatives territoriales portées par une association, une municipalité ou un autre organisme, visant à promouvoir, à sensibiliser, à prévenir et à lutter contre les incivilités, les discriminations et la violence dans le sport.

Trois prix (dotations ou des bons d'achat à partir de 500 € pour les lauréats) seront décernés par le jury composé des membres de la commission "Sport sans violence" et des partenaires.

EVALUATION DE LA CANDIDATURE

L'action doit être réalisée, en cours de réalisation ou à réaliser durant l'année 2012.

L'évaluation du jury se fera par rapport aux supports (Power Point, vidéos, articles presse ou photos) fournis par les candidats afin de se rendre compte sur place de la mise en oeuvre de l'action avec une fiche d'évaluation.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature, ainsi que le règlement du challenge, peuvent être :

- téléchargés sur le site Internet du CROS Limousin - commission "Sport sans violence"
www.sportsansviolence.croslimousin.fr – à partir du Lundi 12 mars 2012

OU

- transmis sur demande adressée par courriel (mail) à :

www.sportsansviolence@croslimousin.fr

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier de candidature à retourner en 2 exemplaires :

Avant le vendredi 25 mai 2012 (le cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

CROS Limousin - commission "Sport sans violence"

GAÏA – Maison Régionale des sports du Limousin

142 Avenue Emile Labussière

87100 LIMOGES

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Yassire BAKHALLOU

CROS Limousin – commission "Sport sans violence"

Tel n°05-87-21-31-29 - Port n°06-81-74-42-31

Mail: sportsansviolence@croslimousin.fr

www.sportsansviolence.croslimousin.fr



COUP DE CŒUR DE L'ETHIQUE REGIONAL

COUP DE CŒUR DE L'ETHIQUE REGIONAL

NOTE DE PROCEDURE – DOSSIER DE CANDIDATURE

Préambule :

Le Conseil National de l'Ethique n'a pas, en 2012, renouvelé l'édition du "Trophée National de l'Ethique". Dans ces conditions et sur proposition du Président du CRE de la Ligue du Centre-Ouest Mr Jean-Paul Peguin, le comité de direction de ligue a décidé au cours de sa séance du 11 Février dernier, la reconduction du "Coup de Cœur de l'Ethique Régional" avec remise de récompense lors de la manifestation Esprit Foot au Futuroscope en juin prochain.

Critères de Sélection :

Comme en 2011, il s'agira de valoriser un fait marquant, une action exceptionnelle, mettant en relief l'état d'esprit exemplaire de son auteur, davantage que de récompenser une carrière individuelle honorable ou la mise en place de dispositifs éducatifs au sein des clubs. Vous trouverez joint le descriptif des actions des lauréats du trophée national de l'éthique 2009-2010 afin d'illustrer les critères de sélection du lauréat.

Date limite d'envoi :

Les dossiers de candidature devront être adressés sur papier libre accompagnés éventuellement des justificatifs de l'action (coupures de presse ou autre, Etc ...) à la Ligue du Centre-Ouest de Football – 102, Rue d'Angoulême 16400 Puymoyen **au plus tard avant le 30 Avril 2012.**

Examen des dossiers :

Les dossiers seront examinés par les membres du CRE courant 1^{ère} quinzaine de Mai. Le lauréat sera désigné **au plus tard le 15 Mai 2012.**

Remise de la récompense :

Lors de la manifestation "Esprit Foot" au Futuroscope en Juin prochain.

Personnes à contacter en cas de besoin :

Présidents des Districts - Membres du Conseil Régional de l'Ethique – Membres des Commissions Départementales d'Ethique.

Le Responsable du Projet :

Mr Sablon André – secrétaire du CRE, 5 Avenue Gambetta 17500 Jonzac.
Tél : 05 46 48 31 33 ou 06 82 40 27 28 – Courriel : sablon.a@wanadoo.fr



RETOUR EN IMAGES SUR « GRAINE DE SUPPORTERS » : UNE ACTION CITOYENNE INNOVANTE

